

PETSITTER

L'activité de Petsitting consiste à garder les animaux au domicile des propriétaires : lorsqu'ils s'absentent (vacances, hospitalisation, déplacement professionnel ou impossibilité croissante à s'occuper de son animal de compagnie...) ; Dans certains cas, le Petsitter peut –être amené à garder l'animal dans sa propre habitation (il devra répondre à certaines conditions d'installation et aménagement).

Les prestations proposées par le Pet Sitter (Nourrissage, nettoyer les litières, sortir ou promener les chiens, veiller au bien-être de l'animal...) ; l'ensemble de ces activités requiert des compétences particulières :

- 1-Assurer l'entretien, la maintenance, le bien-être de l'animal de compagnie.
- 2-Conseiller l'utilisateur sur les conditions de vie et de bien être pour l'animal.
- 3-Exécuter des missions confiées par l'utilisateur.
- 4-Connaître l'environnement de l'animal familial confié (législation, vétérinaires, toiletteurs).
- 5-Connaître les gens, l'animal, les lieux, le matériel, dans un souci de prévention des risques.
- 6-Pratiquer ses activités en respectant la protection de l'environnement et la biodiversité.
- 7-Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références professionnelles (commerciales, argumentaires...) et devenir un acteur autonome dans son activité.
- 8-Assurer la préhension et la contention des animaux confiés